

N° 00014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Signature de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2025-2027

LE CONSEIL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L312-1 et suivants, L313-1 et suivants, L214-1 et suivants, R. 123-39 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2131-2,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L2324-1, L2326-4, R2324-16 à 50-4, R3112-1 à 5,

Vu la délibération n°12 du 14 octobre 2024 du Conseil d'Administration portant signature de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2025-2027,

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2025-2027,

Délibère

Article 1er :

Le Conseil d'Administration accepte la subvention accordée par la Ville de Paris d'un montant de 153.000 € attribuée au titre de l'année 2026.

Article 2 :

La Directrice Générale est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris concernant le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » au titre de l'année 2025.

Article 3 :

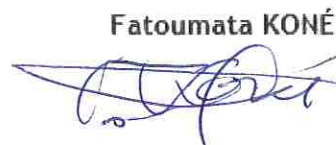
La recette correspondante, d'un montant de 153 000 € en 2026, sera imputée au compte 757 38 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Adjointe
du Conseil d'Administration



Anne-Laure HOCHDEZ-PLANCHE

P/Le Président
du Conseil d'Administration



Fatoumata KONÉ